

EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

OBJET : Location des terrains communaux de THEZILLIEU – Pré D'Otton

Séance du 30 septembre 2026,

L'an deux mille vingt-six, le trente septembre, à dix-neuf heures et quatre minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du Conseil Municipal en mairie de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt-quatre septembre deux mille vingt-six.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 25

Coralie AUGER, Marie AVELINE, Coralie BEVOZ, Didier BOURGEAIS, Gérard CHAPUIS, Sandra CORTINOVIS, Yann CRUIZIAT, Jean-Michel CYVOCT, Solange DOMINGUEZ, DRHOVIN Jacques, Philippe EMIN, Patrick GENOD, Céline GROS, Amélie HENRY, Karine LIEVIN, Stéphane LYAUDET, Bernard MACLET, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-Hélène PERILLAT, Stéphanie PERNOD, Florence QUICOT, Nicole ROSIER, Jean-Robin THOMASSET, Philippe VIRARD

Membres absents excusés avec pouvoir : 4

Claire BILLON pouvoir à Solange DOMINGUEZ
Xavier BOSCH pouvoir à Jean-Michel CYVOCT
Jacques FUMEX pouvoir à Jacques DRHOVIN
André LHOMME pouvoir à Alain MASSIRONI

Membres absents excusés sans pouvoir : 0

Secrétaire de séance : Madame Eliane MERMILLON

En présence de 25 conseillers, 4 pouvoirs ayant été déposés, soit 29 votants

Monsieur le Maire rappelle que des terrains sont loués par un exploitant agricole pour un élevage de volailles et lapins et que le contrat de location se termine le 31 octobre 2026.

Monsieur le Maire propose, de renouveler cette location de terrains à Pré d'Otton, dans les mêmes conditions que précédemment.

Monsieur le Maire précise que les abonnements (eau, électricité, etc...) seront à la charge du locataire.
Monsieur le Maire précise également que ces parcelles appartiennent à la section du Genevray.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **RAPPELLE** la location suivante pour 2025 :

Parcelle VI 63 de 2 ha 53 a 02 ca «Pré d'Otton » classe 4

Parcelle VI 65 de 40 a 94 ca «Pré d'Otton » classe 4

TOTAL : 2 ha 93 a 96 ca

Appartenant à la section du Genevray –Thézillieu – Commune Plateau d'Hauteville, louées à Monsieur **Alexis TERNOIS** pour un montant annuel de 150,36 euros pour la période du 1^{er} novembre 2024 au 31 octobre 2025.

- **DIT** que pour la période du 1^{er} novembre 2025 au 31 octobre 2026, le montant actualisé, selon l'arrêté préfectoral du 14 août 2026, est de 155,22 €.
- **DIT** qu'un bail sera consenti à compter du 1^{er} novembre 2026 jusqu'au 31 octobre 2029. Le bail sera renouvelable tacitement pour une période de trois ans. Le loyer sera actualisé chaque 1^{er} novembre.

-**DONNE** pouvoir à M. le Maire pour signer le bail correspondant et procéder à l'encaissement du loyer.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire, Philippe EMIN

